

ONZIEME RAPPORT ANNUEL

DU BUREAU DE DIRECTION AUX ACTIONNAIRES DE LA
SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION
DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

MESSIEURS,

Les Directeurs ont l'honneur de vous soumettre le rapport suivant concernant les opérations de la Société dans le cours de l'année expirée au 31 Mars dernier. Le rapport du Secrétaire-Trésorier qui vous est soumis en même temps que le présent vous donnera un état exact et concis des affaires financières de la Société durant l'année écoulée et se terminant au 31 Mars 1868. Et il ne reste plus aux Directeurs qu'à vous exposer diverses statistiques sur plusieurs points de nos opérations de l'année et qui pourront mieux vous faire saisir les avantages qui sont résultés pour tous de l'établissement d'une semblable institution.

Plusieurs des Rapports annuels des Directeurs pour les années précédentes ont assez exposé les principes du fonctionnement de la Société pour qu'il ne soit pas nécessaire de les répéter dans ce nouveau rapport ; Vos Directeurs prendront donc la liberté d'y référer ainsi qu'aux règlements de la Société ; le tout devra vous donner une idée exacte de tout le système.

D'après l'un de ces règlements la durée des Classes a été fixée au terme invariable de six années, et de manière que si, à l'extinction d'une classe, le montant des parts souscrites ne se trouve pas comblé au moyen des profits annuels accumulés joints aux versements mensuels faits, tel déficit doit être comblé par une répartition sur les actionnaires ordinaires proportionnelle au nombre de leurs parts, et d'un autre côté, si tel montant des parts souscrites se trouve plus que comblé au moyen des versements mensuels et des profits annuellement accumulés durant les six années, alors la Société remet et paie cette différence aux actionnaires de la classe éteinte ; et c'est cette dernière différence qui forme ce que nous appelons ordinairement le *surplus* sur le montant des parts accumulantes souscrites.

Depuis la fondation de la Société six classes se sont déjà éteintes et heureusement jamais avec un *déficit*, au contraire, toujours avec un surplus plus ou moins élevé suivant que les profits nets avaient été plus ou moins considérables. Cette année c'est la sixième ou la Classe F. qui s'est éteinte avec un surplus de cinq chelins et trois deniers par part, ou £2. 2. par cent louis.

La classe F. éteinte, le capital souscrit se trouvait au 31 Mars 1868 réduit à la somme de.....	£183,500 0 0
Mais à cette somme l'on doit ajouter le montant des parts éteintes de cette Classe F. que leurs actionnaires n'ont pas retirées mais ont préféré convertir en actions du Fonds Permanent, à dater du 1er Avril 1868, savoir :.....	6,262 10 0
Puis les parts déjà souscrites dans la nouvelle Classe R. ouverte le 1er Avril 1868,.....	9,412 10 0
Faisant un total de.....	£199,175 0 0